

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Projet d'appui à l'employabilité à l'insertion des jeunes dans les secteurs Porteurs (PAEIJ-SP)

La République Togolaise a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) et de la Facilité des Etats en Transition (FAT) et un prêt du Fonds spécial du Nigéria (FSN) en vue du financement du Projet d'appui à l'employabilité et l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP).

Ce projet vise les principaux objectifs suivants :

- La promotion du capital humain, l'insertion des jeunes, l'inclusion et l'équité sont au cœur des priorités du Gouvernement
- L'appui à la création d'entreprise est en effet l'axe privilégié par les autorités togolaises pour promouvoir l'emploi des jeunes
- l'amélioration des compétences pour l'emploi et l'autonomisation économique de la femme

Le projet comporte les volets suivants :

- **Composante I** - Développement des compétences entrepreneuriales dans les secteurs porteurs : La composante I est subdivisée en ces sous-composantes : a) Appui à l'entrepreneuriat des jeunes ; b) Appui à la mise en place d'un dispositif de formation intégrant les besoins du marché et l'enseignement de l'entrepreneuriat ;
- **Composante II** - Appui à la mise en place d'un dispositif de formation intégrant les besoins du marché et l'enseignement de l'entrepreneuriat : La composante II est subdivisée en ces sous-composantes : a) Mise en place du dispositif de financement de l'entrepreneuriat ; b) Renforcement des capacités des IMF et des institutions financières ; c) Appui à la mise en place d'un dispositif financier inclusif pour les populations vulnérables
- **Composante III** - Appui à la gestion et à l'évaluation d'impact du projet : La composante III est subdivisée en ces sous-composantes : a) Appui à la gestion et au suivi-évaluation du projet ; b) Appui à la mise en place d'un dispositif d'analyse d'impact

Les acquisitions par Appel d'offres international (AOI) et la sélection de services de consultants se feront conformément aux « Règles et Procédures de la Banque pour l'acquisition de biens et travaux », datées de mai 2008, révisées en juillet 2012 et aux « Règles et Procédures de la Banque pour l'utilisation des Consultants », datées de mai 2008, révisées en juillet 2012. Les acquisitions par Appel d'offres national (AON) se feront selon les procédures nationales de passation des marchés publics (décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de services publics), conformément à la Lettre d'Accord signée entre la République Togolaise et la Banque le 22 mai 2014 relative à l'application des procédures nationales de passation des marchés pour les appels d'offres nationaux relatifs aux projets financés par la Banque africaine de développement.

Les modes d'acquisition prévus pour les biens et services financés au titre du projet sont indiqués ci-après :

Biens :

Les acquisitions de biens d'un montant égal ou supérieur à 200 000 UC par marché, se feront par AOI et comprendront les acquisitions des équipements (i) techniques, (ii) de l'observatoire, (iii) des centres de formation pilote, (iv) des laboratoires de l'ITRA et (v) du mobile Banking pour les IMF.

Les acquisitions de biens d'un montant inférieur à 200 000 UC, se feront par AON et comprendront, les acquisitions de : (i) un véhicule et six motos, (ii) le matériel bureautique et informatique, (iii) le mobilier de bureau et (iv) les équipements divers pour la promotion de l'entrepreneuriat.

Services :

Les acquisitions des services de consultants (firmes), s'effectueront suivant la procédure de consultations sur la base de listes restreintes de bureaux d'études ou d'ONG et la méthode de **Sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC)** pour les services suivants : (i) **Formation** : appui à l'entrepreneuriat ; (ii) **Etudes** : besoins en compétence des secteurs porteurs ; **Assistance technique** : accompagnement post-crédation d'entreprise ; appui à l'implantation de nouveaux programmes.

Les acquisitions de services de consultants (firmes) seront faites suivant la procédure de consultations sur la base de listes restreintes de bureaux d'études et la méthode de **Sélection au moindre coût (SMC)** pour les services suivants : (i) **Formation** : alphabétisation fonctionnelle et la sensibilisation, financement des chaînes de valeur et sur le SIG et l'appui au développement de nouveaux produits financiers dans les CVA ;(ii) **Etudes** : identification des cibles et analyse des besoins, assurance agricole et suivi évaluation du projet ; (iii) **Assistance technique** : appui à la création des PME de transformation, accompagnement de l'entrepreneuriat féminin, appui technique à la création d'entreprises, appui à la mise en place d'identifiant unique, renforcement de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le système éducatif et la promotion de la certification des accompagnateurs à la création d'entreprises, appui à l'innovation technologique des IMF, appui à l'élaboration du manuel de procédures administratives et financières, du manuel des opérations du fonds de crédit et à la mise en place d'un système et d'un logiciel comptable ; (iv) **Audit**.

Les formations des agents de l'agence d'exécution seront dispensées par des instituts de formations ou des consultants sélectionnés sur la base de listes restreintes et la méthode de **Sélection basée sur la Qualification du Consultant (SQC)**.

Les acquisitions de services de consultants individuels seront faites sur la base de listes restreintes pour les services suivants : (i) **Formations** : renforcement des capacités des acteurs à l'élaboration des modèles d'affaires et à l'identification des filières; (ii) **Assistance technique** : assistance technique d'un expert international en agrobusiness, assistance technique d'un expert national en développement du secteur privé et à l'identification des entrepreneurs, appui à l'élaboration d'un cadre règlementaire de contractualisation, appui à la mise en place d'un dispositif de monitoring avec perspective genre, appui à l'ANPE dans l'ingénierie de formation, assistance technique nationale spécialisée en finance, appui à la mise en place d'un mécanisme de refinancement des IMF, appui à la mise en place d'un dispositif pilote de mutuelle agricole, assistance technique à l'analyse d'impacts ; (iii) **Etudes** : étude de faisabilité sur la création d'emplois verts, étude sur le commerce frontalier, revue à mi-parcours du projet, évaluation finale du projet ; (iv) **Recrutement du personnel de l'UGP** comprenant 1 Coordonnateur national,

1 Expert en acquisitions, 1 Responsable en gestion administrative et financière, 1 Expert en genre, 1 Expert en suivi-évaluation, 2 Points focaux régionaux en suivi évaluation, 1 Comptable, 1 Secrétaire, 1 Chauffeur et 1 Coursier.

La procédure par entente directe sera utilisée pour les acquisitions de services suivants : l'accompagnement des jeunes promoteurs avec l'ONG EDT, le renforcement des capacités de l'observatoire de l'emploi et du MDBAJEJ avec le BIT, les enquêtes de référence, la collecte de données et l'analyse d'impact au début et à la fin du projet avec l'INSED.

Les dossiers d'appel d'offres ainsi que les demandes de propositions devraient être disponibles à partir de fin novembre 2015.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

Ministère du Développement à la Base sis à la villa N°37 de la cité OUA,

Personne à contacter : M. Yawotse VOVOR
Téléphone : (+228) 22 31 37 44 / 22 61 40 07
Mail : mindevbasemarches@outlook.fr
1BP : 1299 Lomé1-Togo